PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

4 DÉCEMBRE 2012

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission des affaires intérieures et du tourisme

par

Mme Zrihen

5e session de la 9e législature
* Voir Doc. **4-IV bcd** (2012-2013) – Nos 1, 1*bis* à 4 – Annexes 5 et 9*ter*
Voir CRIC (2012-2013) – No 42
Voir CRAC (2012-2013) – No 42

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission des affaires intérieures et du tourisme s'est réunie le mardi 4 décembre 2012 afin d'examiner le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4-IV bcd (2012-2013) – N[os] 1, 1*bis* et 2) ([1]).

([1]) *Ont participé aux travaux :* MM. Bouchat, Collignon (Président), de Saint-Moulin, Dupont, Hazée, Neven, Onkelinx, Mme Pary-Mille, MM. Saint-Amand, Wahl, Yzerbyt, Mme Zrihen (Rapporteuse).

Ont assisté aux travaux : Mme Bertouille, MM. Borsus, Crucke, Dodrimont, Fourny, Mme Saudoyer.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.

M. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes.

I. PRÉAMBULE

La Commission a examiné conjointement le projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5-VIIbcd (2012-2013) – N^os^ 1 et 1bis) et le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4-IVbcd (2012-2013) – N^os^ 1 et 1bis)

II. OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

Exposé de M. Demeffe, Auditeur-adjoint à la Cour des comptes

M. Demeffe, Auditeur-adjoint à la Cour des comptes, indique que la Cour des comptes n'a pas de remarque.

III. EXPOSÉ DE M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5-VIIBCD (2012-2013) – N^OS^ 1 ET 1*BIS*)

Programme justificatif afférent aux compétences du Ministre des Affaires intérieures et de la Ville (Doc. 5-Va (2012-2013) – N° 1 – Annexe 5) et (Doc. 5-VII bcd (2012-2013) – N° 1 – Annexe 5)

M. le Ministre ne s'attardera pas sur les éléments repris au second feuilleton d'ajustement du budget 2012, l'essentiel résidant, selon lui, dans le budget 2013.

Il convient toutefois de souligner que cet exercice avait notamment pour but de réajuster les dépenses aux dernières prévisions de recettes pour cette année.

La difficulté principale de l'exercice est née d'une diminution importante – près de 85 millions d'euros – des recettes des impôts régionaux qu'il a fallu absorber.

Concernant ses départements, la contribution à cet effort s'est faite par un ajustement au réellement consommé au jour du conclave d'une série d'articles budgétaires. Et de citer par exemple l'AB 63.04 du programme 12 des travaux subsidiés, chargé de financer des projets innovants et ponctuels, pour lequel seule l'opération de rénovation des cimetières avait été lancée et qui n'a pas fait l'objet d'autres initiatives cette année.

Outre cet aspect, le projet d'ajustement prévoit que le paiement des compensations des réformes fiscales de 2003, qui transite par la banque avant d'arriver sur le compte des communes, sera effectué en tout début d'année 2013. Ceci, n'a aucun impact sur les comptes communaux, crédités sur base de la notification transmise en suite de l'engagement.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013 (Doc. 4-IV bcd (2012-2013) – N^os^ 1 et 1*bis*)

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville (Doc. 4-IVa (2012-2013) – N° 1 – Annexe 5) et (Doc. 4-IVbcd (2012-2013) – N° 1 – Annexe 5)

Budget des organismes d'intérêt public

*(Doc. 4-IVa (2012-2013) – N° 1 – Annexes 9*partim *et 9*ter*) et (Doc. 4-IVbcd (2012-2013) – N° 1 – Annexes 9*partim *et 9*ter*)*

Avant de tracer les grandes lignes des propositions de budget 2013 des départements dont il a la charge, M. le Ministre souhaite dire quelques mots sur le contexte général dans lequel cette épure budgétaire s'inscrit.

Contexte général

Sans entrer dans des comparaisons, un peu vaines, avec le niveau fédéral, M. le Ministre indique avoir, à l'occasion de ce budget, franchit un palier supplémentaire dans la difficulté.

Il s'est en effet, conjointement avec ses collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles, attaqué au comblement d'un trou de près de 600 millions d'euros. Cette situation est due d'abord et avant tout suite aux dérapages et au cynisme des grands financiers de la planète.

La crise de la logique capitaliste, apparue en 2008, semble être entrée aujourd'hui dans une phase profonde et, il le craint, durable. Ce qui avait pu être largement préservé durant ces quatre premières années, singulièrement le volume d'emploi, est maintenant attaqué de toutes parts. La croissance économique, jusque-là préservée tant bien que mal, n'est plus. Et si la Belgique a la chance que son économie ne soit pas en récession, c'est uniquement grâce à l'un ou l'autre dixième de pourcent du PIB qu'on le doit.

Tout ceci oblige les représentants des citoyens à penser la politique autrement. Il leur revient de tenter de trouver la bonne équation qui permet simultanément de préserver les plus faibles des vents de la crise, de lancer aujourd'hui les jalons de la croissance de demain et de préserver les générations à venir d'une érosion de sa capacité – notamment budgétaire – à agir dans le futur.

Une série de critiques pourra certainement être apportée à ses travaux, ainsi qu'à ceux de ses collègues, M. le Ministre est là pour les entendre, pour défendre ses choix et, pour convaincre les commissaires de voter positivement sur la proposition qui leur est faite.

Nul ne pourra toutefois nier que les trois objectifs cités sont très largement atteints par la proposition gouvernementale : les projets à portée sociale et solidaire, ainsi que les pouvoirs locaux, cheville ouvrière de la solidarité, sont très largement préservés, le plan Marshall, loué de toutes parts pour sa qualité, ne subit aucune coupe, le pouvoir d'achat des wallons est préservé et la trajectoire budgétaire qui nous ramène à l'équilibre est respectée.

Il faut poursuivre sur cette voie, la seule qui aie un avenir.

Concrètement, cela oblige à poursuivre les efforts en vue d'utiliser mieux encore, les deniers publics. Cela nécessite certainement également d'accentuer la logique déjà entamée en vue d'anticiper au maximum les défis des années à venir, au travers, par exemple, de trajectoires pluriannuelles plus affinées. Cela oblige enfin, plus qu'hier, à expliquer les choix auprès des citoyens car le développement de demain trouve sa racine dans la confiance en l'avenir d'aujourd'hui.

Tout ceci serait évidemment trop simple si ne venait s'y greffer le défi de la sixième réforme de l'État et de la révision de la loi de financement.

Il rejoint ici les récents propos du Ministre-Président sur la question : les équipes y travaillent intensément et tout ce qui peut être mis en place, trouve écho dans l'agenda des uns et des autres, mais il subsiste de nombreuses zones d'ombre sur les conditions réelles de ces réformes. Budgétairement, la nécessaire anticipation est délicate à mettre en œuvre en l'absence d'éléments plus précis.

Stabilité des moyens structurels en faveur des Pouvoirs locaux

Ce cadrage général étant posé, il en vient maintenant aux propositions budgétaires propres aux départements dont il a la charge.

S'agissant des pouvoirs locaux et de la politique de la ville, il utiliserait volontiers deux adjectifs pour qualifier ce budget initial 2013 : stabilité et innovation.

Stabilité tout d'abord car – et c'est pour lui une grande fierté – les outils structurels de financement des pouvoirs locaux ont pu être entièrement préservés à l'occasion des arbitrages gouvernementaux. Ainsi, qu'il s'agisse du Fonds des communes, du Fonds Spécial de l'Aide Sociale, du Fonds des provinces, des crédits compensatoires des réformes fiscales ou encore des moyens consacrés au Plans de Cohésion Sociale, tous les acquis antérieurs sont prolongés.

C'est un élément essentiel en ces temps difficiles qu'il décrivait en introduction : de par leurs actions de proximité quotidienne, les Villes, Communes, CPAS, et Provinces constituent, non seulement le ciment, mais également les briques de la cohésion sociale du pays et le Gouvernement wallon a reconnu ce rôle pivot essentiel en maintenant les acquis de 2008.

Ainsi, le citoyen wallon frappé par la précarité liée à sa pension insuffisante, celui terrassé par la perte de son emploi, par la croissance insupportable des prix de l'énergie ; la femme seule obligée de placer ses enfants pendant ses heures de travail ou l'indépendant circulant au quotidien sur les routes continueront à trouver auprès de leur pouvoir local une réponse efficace à leurs attentes.

Les bourgmestres et échevins nouvellement installés depuis hier peuvent compter sur le soutien plein et entier du Gouvernement pour garantir les moyens nécessaires à leur action. Les crédits du budget 2013 en sont une preuve matérielle incontournable.

Le droit de tirage étendu

L'impact de la conjoncture économique sur le budget ne doit pas être prétexte à l'immobilisme pour autant. Aussi, « innovation » est certainement le second terme qui lui vient à l'esprit pour caractériser les propositions qu'il soumet aujourd'hui.

Tirant enseignement de l'expérience pilote de droit de tirage menée entre 2010 et 2012, il a défendu auprès de ses collègues du Gouvernement l'idée de pérenniser et d'étendre le système testé depuis 3 ans.

Il lui semble en effet indispensable, compte tenu du contexte général, de poursuivre dans cette voie – prévue dans la déclaration de politique régionale – vers plus de prévisibilité, de flexibilité et de rapidité dans la libération des crédits de soutien de la Région envers les investissements des communes. La Wallonie a tout à gagner en la mise en place rapide, dans ses communes, de chantiers porteurs d'emplois, préfigurant la création d'infrastructures de qualité au service de tous, qu'ils soient simples citoyens ou acteurs économiques.

C'est ainsi que les propositions qui sont soumises à la commission pour le département des travaux subsidiés prévoient une enveloppe de 45 millions d'euros en vue d'étendre à tout type de travaux visés par le code de la démocratie, la logique du droit de tirage.

Outre cette extension des travaux éligibles, sa proposition innove sur deux autres aspects, intimement liés : alors que jusqu'à présent, chaque bénéficiaire de ces aides devait remplir nombre de démarches et attendre parfois longtemps avant de voir les montants libérés, il propose de mettre en place un processus de versement automatique des subsides, assorti d'un contrôle à postériori de leur bonne utilisation.

Ces sommes pourront justifier le financement de travaux au choix des autorités locales mais planifiés dans un plan d'investissement pluriannuel soumis préalablement aux autorités régionales. Il en résultera un gain en termes de flexibilité et de gestion prévisionnelle de la trésorerie. Le lien du plan pluriannuel d'investissement avec le Plan Stratégique Transversal, qui sera testé dans plusieurs communes lors de la mandature qui débute, est également évident en vue de former un tout cohérent.

La contrepartie de ce système nouveau est qu'il ne peut plus subsister, dans ces conditions, d'encours de long terme dans le budget régional et que les moyens d'action sont ramenés aux moyens de paiement. C'est pourquoi, ce projet conduit dès 2014 à une diminution des moyens d'action de quelques 25 millions d'euros afin de ramener les moyens d'engagement aux capacités de liquidation de ce département. Voilà un « effet collatéral » de sa proposition qui réjouira, à n'en point douter, les représentants de la Cour des comptes.

Si l'issue – qu'il espère positive – du vote d'aujourd'hui met la Wallonie en capacité budgétaire de mettre en place ce système innovant, il reviendra encore au Parlement wallon, sur proposition du Gouvernement, d'en arrêter, par décret, les principes de fonctionnement. C'est pourquoi il fixe aujourd'hui un rendez-vous en 2013 pour débattre ensemble des aspects pratiques de son projet.

Les économies budgétaires

Une somme de moyens préservés ne crée pas des économies budgétaires. Aussi, à l'instar de ses collègues, il a été amené à poser une série de choix en termes de diminution de crédits.

Un montant de 5 millions d'euros, qui s'ajoute aux 2,5 millions d'euros de 2012, a ainsi été dégagé au sein du solde de dépenses primaires des départements dont il a la gestion.

L'apport principal à cet effort a été réalisé au sein du département du tourisme.

Le département avait été largement préservé des coupes budgétaires antérieures, soucieux qu'il était de poursuivre les efforts entamés par son prédécesseur et de développer un secteur économique porteur d'emplois locaux et durables.

Il propose toutefois une réduction des moyens, fruit d'une large concertation avec le Commissariat Général au Tourisme, inspiré du principe de « budget base zéro ».

Le budget du CGT, annexé à ses propositions, permet en effet de poursuivre l'ensemble des initiatives porteuses d'avenir, tout en limitant ou supprimant ce qui lui apparaît, après plus de 3 ans d'expérience à la tête du département, comme moins essentiel.

Le Département du Tourisme participera ainsi activement à l'effort d'économies à réaliser afin que la Wallonie respecte ses engagements budgétaires.

C'est ainsi qu'il est proposé que la subvention de fonctionnement accordée au CGT pour l'exercice 2013 enregistre une diminution de 2 350 000 euros par rapport à l'initial 2012.

De manière générale tous les secteurs du tourisme : hébergement, promotion, tourisme social, équipement touristique, enregistrent une diminution par rapport à 2012.

En matière d'investissements la politique menée tend à limiter la diversification des équipements touristiques en mettant l'accent sur le développement touristique de pôles majeurs tels que, le champ de bataille de Waterloo, Mons – capitale culturelle 2015 ou Charleroi. Le développement de la politique des villes est maintenu. (AB 52.04, 52.05, 63.01, 63.10, 72.01).

En matière de promotion, également, le choix a été fait de s'écarter du saupoudrage pour tendre vers la concentration régionale de grands projets promotionnels, tels que *Echte Ardennen*, Villes wallonnes. Ces projets sont confiés à WBT dans le cadre de ses missions complémentaires. Il en va de même pour la promotion initiée par les clubs de WBT, lesquels mènent des actions de promotion spécifiques à un produit touristique ou à marché émetteur dans le cadre d'un partenariat public-privé (AB 33.01, 41.08, 41.09).

Les crédits dédicacés au Programme Wallon de Développement Rural (PWDR), programme décidé par la Commission européenne dont les projets sont retenus par le comité de sélection et sont approuvés par le Gouvernement wallon représentent 381 000 euros en moyen d'action et 1 241 000 euros en moyen de paiement. Ces crédits ne sont pas compensés par un transfert de la DO32 ; ils sont à charge du budget du CGT.

L'effort consenti se répercuterait également sur les moyens de fonctionnement du CGT. C'est ainsi que les moyens d'action ont été diminués de 169 000 euros et les moyens de paiement de 259 000 euros par rapport à l'exercice 2012.

C'est dans le même esprit qui vise à préserver l'essentiel que le budget des Pouvoirs locaux a été construit. Ainsi, le premier bilan des travaux de l'intercommunale IMIO, qui vise à la mutualisation des projets informatiques, étant très positif, il lui a semblé logique d'en privilégier le développement plutôt que de privilégier une logique de dispersion des moyens directement octroyés aux pouvoirs locaux.

Quelques mots pour clôturer, sur le département de la rénovation et de la revitalisation urbaine. Les moyens consacrés au département, diminuent par rapport à l'initial de 2012. Toutefois, les moyens du département ont été augmentés en 2012 en y affectant certaines marges apparues en cours d'exercice. *In globo*, les moyens 2012 et 2013 du département auront donc augmenté de quelques 1,5 millions d'euros consacrés au redéploiement des centres urbains.

IV. DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Neven constate à l'ajustement une augmentation assez importante du crédit attribué à la rénovation et à la revitalisation, ce crédit étant par rapport à l'ajusté en diminution dans le budget 2013. Le fait d'avoir inscrit dans l'ajustement une somme importante indique que M. le Ministre a dû faire face à plus de demandes. Le commissaire demande si le Ministre ne craint pas que ce effet se poursuive en 2013 avec des difficultés potentielles.

Concernant l'ajustement, le commissaire note que M. le Ministre a supprimé une partie importante des crédits destinés à la politique d'innovation. Il constate cependant que seul un projet a été introduit. S'agit-il d'un manque d'ambition de certains ou bien d'un manque de connaissance de cette politique ?

En ce qui concerne le budget 2013, le commissaire affirme ne pas être en contradiction totale avec la politique de M. le Ministre, mais il formule un certain nombre de commentaires.

Pour les pouvoirs locaux, M. le Ministre a obtenu une stabilité dans ce qui sera accordé aux communes. Ce n'est pas pour autant que les communes réaliseront leur budget avec facilité, ni qu'il n'y aura pas de difficultés importantes nonobstant l'indexation et le pourcent supplémentaire évoqués. De nombreux échevins des finances et de bourgmestres sont en grande difficulté pour équilibrer leur budget 2013. Il ne faut donc pas se contenter de dire que tout va bien simplement parce que les dépenses ont été maintenues au même niveau que l'année passée. Il faut être bien conscient que cela continue à être très difficile pour les communes.

En ce qui concerne le droit de tirage, le commissaire estime qu'il s'agit d'un réel progrès par rapport à l'année passée mais il déplore que cela arrive si tard. Il indique que beaucoup d'autres régions sont en avance sur la Région wallonne dans ce domaine. Il n'y a pas eu de décret pour organiser le droit de tirage. C'est une expérience qui se poursuit, ce que le commissaire regrette. Il pense qu'un décret sur le droit de tirage est indispensable.

M. le Ministre a reconnu une certaine lenteur dans le processus. S'il faut une planification, celle-ci ne doit pas constituer un frein.

En ce qui concerne le tourisme, le commissaire comprend que des économies devaient être réalisées sur l'une ou l'autre politique, mais il pose la question du choix porté sur le tourisme qui présente un intérêt économique indiscutable. La Wallonie bénéficie d'un apport touristique moindre que la Flandre et la pénalisation de cette politique risque d'aggraver encore l'écart entre la Flandre et la Wallonie.

Le commissaire évoque un aspect particulier du tourisme qui va se manifester en 2014, à savoir le centième anniversaire de la première guerre mondiale. Il constate que la Flandre prend sur cet événement l'avantage sur la Wallonie. S'il

est vrai que les combats se sont davantage déroulés en Flandre, il n'empêche que des événements importants se sont déroulés en Wallonie. Il y a quatre villes martyres wallonnes : Dinant, Sambreville, Andenne et Visé. Le commissaire espère que ces villes bénéficieront de manifestations spécifiques.

Le commissaire comprend la nécessité de réaliser des économies, mais pose la question du choix des secteurs retenus.

M. Bouchat estime que, dans le contexte actuel, le projet de M. le Ministre s'apparente à un exploit. Et de citer positivement le renforcement du Fonds des communes, la responsabilisation des communes pour les travaux subventionnés par les plans triennaux.

Il émet toutefois de nettes craintes pour le futur. M. le Ministre va-t-il pouvoir maintenir le Fonds des communes en l'état actuel ?

L'obligation du plan triennal est positif car il met fin au droit régalien. C'est un choix courageux mais qui n'est tenable que s'il y a une stabilité des moyens financiers. Or, il est évident que M. le Ministre ne peut contrôler tous les moyens extérieurs.

L'État fédéral vient de réduire et peut-être de reporter d'un an le versement des dernières tranches sur le précompte immobilier. L'augmentation du nombre de chômeurs et, partant, d'ici un an ou deux, la diminution de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques sont des éléments extérieurs susceptibles d'influer négativement sur les politiques mises en place et sur l'assurance d'une stabilité des rentrées financières.

En ce qui concerne les zones de police pluri-communales, les communes ont dû augmenter leur part de 7,5 % et on vient encore de leur demander 7,5 % de plus. La part des communes dans les zones de police commence à dépasser tout doucement la part du Fédéral. Il s'agit d'éléments externes que M. le Ministre ne peut contrôler. Le commissaire se réjouit du plan triennal et de la volonté du Ministre de mener une action de pilotage pendant deux ans puis d'en tirer les conclusions. Mais il faut absolument que le droit de tirage soit mis en corrélation avec la lourdeur de la tutelle sur les marchés publics. Même les petites communes sont obligées d'avoir un spécialiste en marchés publics. L'administration adopte souvent un langage ésotérique. Le commissaire estime que le temps de la méfiance vis-à-vis des communes est révolu. Il faut certes un contrôle, mais ce qu'il faut surtout, c'est un allègement de la tutelle.

Le commissaire répète son soutien au droit de tirage, tout comme au plan transversal qui exigera aussi des paramètres de stabilité. Il s'interroge cependant sur la survivance d'autres subventionnements régaliens.

Le commissaire estime qu'il conviendra de veiller particulièrement à ce que le droit de tirage garantisse une égalité de traitement entre toutes les communes, en fonction de critères objectifs.

La politique de rénovation urbaine est précieuse et le pouvoir des communes a été maintenu pour cette politique. Cependant, il convient de légiférer rapidement en la matière afin de permettre une rotation financière.

Le commissaire se joint aux propos de M. Neven en matière de tourisme. Il comprend les soucis d'économie. L'emploi industriel disparaît au quotidien pour laisser la part belle aux services. En attendant un plan industriel qui recréera l'emploi, il faut quand même se rendre compte que le tourisme est un secteur qui porte des milliers d'emplois. C'est un service de première importance qu'il faudra à l'avenir mieux favoriser.

En conclusion, le commissaire souhaite obtenir l'assurance que pendant au moins 3 ans le Fonds des communes sera garanti de la même manière. Et de remercier encore M. le Ministre pour son action en faveur des communes.

Mme Zrihen se dit heureuse de la garantie d'un système d'indexation qui est particulièrement favorable pour le Fonds des communes et pour le Fonds spécial de l'aide sociale. Elle pense qu'en ces temps de crise, c'est important.

Par rapport à la demande de son collègue, M. Bouchat, d'obtenir des assurances sur un plan à trois ans, elle dit attendre également la réponse du Ministre, mais craint, siégeant aussi au Sénat, de connaître certains tenants et aboutissants.

Quoi qu'il en soit, il convient d'avancer et d'espérer que certains éléments inattendus pourraient intervenir et rendre de l'optimisme dans la gestion des communes.

Il est extrêmement important de disposer dans les perspectives 2013 de gardes fous comme le dispositif d'un droit de tirage en matière de plan triennal. Elle dit avoir été échevine des travaux et donc connaître les difficultés à avoir une réelle prévisibilité des recettes. Ce dispositif permet une véritable planification des investissements et surtout, une simplification administrative de taille, garantissant une opérationnalité.

La DPR le consacre, l'autonomie communale est fondamentale. Les services ont également besoin d'avoir une stabilité pour pouvoir engranger à la fois des initiatives et élaborer des perspectives à long terme. Le droit de tirage en matière de plan triennal est donc très important.

La commissaire aborde ensuite les subsides IMIO et les e-communes. Depuis des années, elle plaide pour une utilisation des outils en open source. On sait que le coût de tous les logiciels est énorme. Elle estime qu'il y a de véritables économies à réaliser en se libérant de différentes licences informatiques existantes. Pour que cela puisse fonctionner de

manière optimale, il faut également intégrer le principe dans les dispositifs de formation des écoles, des hautes écoles, des universités et non uniquement au niveau des administrations. L'action réalisée au niveau des communes par le biais de l'intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle qui est opérationnelle depuis le 1er janvier est extrêmement important. La commissaire aimerait disposer d'une évaluation en la matière.

La commissaire évoque enfin la formation des élus et du personnel. En cette période de crise, il est faux de croire que ce sont des politiques que l'on pourrait réduire. Elle pense qu'au contraire, c'est en période de grandes difficultés pécuniaires qu'il faut être encore davantage formé et cela vaut tant pour les élus que pour le personnel.

Dans l'ensemble, le projet 2013 lui paraît être une proposition stable et innovante. Elle estime qu'il est important de garantir aux communes et aux administrations une perspective qui soit moins inquiétante que celle à laquelle elles pouvaient s'attendre. Elle félicite M. le Ministre pour le travail accompli pour 2013.

M. Wahl rejoint MM. Neven et Bouchat sur un certain nombre d'éléments.

Le premier constat par rapport au budget et à l'ajustement, c'est la nécessité d'opérer des économies. Si M. le Ministre a pu maintenir certains postes essentiels, il regrette toutefois la diminution d'autres postes tel le tourisme tout en comprenant que l'exercice n'est pas simple.

Le commissaire dit cependant son inquiétude sans toutefois mettre en cause la sincérité et la volonté du Ministre d'arriver à un mécanisme nouveau en ce qui concerne le Fonds des communes, la pluriannualité des budgets et le droit de tirage. S'il se réjouit de ces mécanismes attendus depuis longtemps, il pense que la grosse difficulté réside dans le chef de l'administration. Modifier les règles sans parvenir à modifier l'état d'esprit ne servira à rien. Des tentatives de simplification sont restées vaines. Certaines administrations sont excessivement tatillonnes. Cela rend le mécanisme démocratique plus compliqué et comme l'a souligné M. Bouchat, certaines administrations partent d'une présomption de culpabilité dans le chef des élus communaux. Ce sera à son sens le défi le plus important dans cette réforme.

À l'instar de M. Neven, il reconnaît que le mécanisme proposé est séduisant. Reste la question de la mise en œuvre concrète. Et de répéter les difficultés inhérentes en matière de marchés publics vis-à-vis d'une administration très fermée. Certains cahiers des charges sont bloqués parce qu'un mot ne plait pas, parce qu'une virgule est mal située. Il insiste pour que cela cesse et indique qu'il appartient au ministre de faire preuve d'autorité vis-à-vis de son administration.

La deuxième crainte du commissaire porte sur la situation générale des communes. Elles vont devoir réaliser des économies en faisant des choix politiques et celà relève de leur responsabilité. Toutefois, les perspectives sont inquiétantes. D'abord, le mécanisme proposé ne vise qu'une partie des subsides. Pour ce qui ressort d'autres administrations, hors des compétences du ministre, les problèmes vont subsister. Et d'évoquer la difficulté à construire une école ou une buvette de football. Les communes ont parfois tout intérêt à agir sur fonds propres plutôt que de solliciter des subsides. Et de rappeler que le 14 juillet 2010, une tornade s'est abattue sur la commune de Jodoigne détruisant une partie du hall des sports qui avait été construit cinq ans plus tôt. Très rapidement, les assurances acceptaient de prendre le sinistre en charge sans difficulté. Or la reconstruction ne commence que maintenant et cela sans avoir traîné. Les motifs de ces retards tiennent au fait que subitement les normes d'isolation n'étaient plus les mêmes, qu'il a fallu un architecte, que le fonctionnaire délégué a imposé une enquête publique pour reconstruire identiquement la même chose. Le commissaire dit pouvoir citer les aléas relatifs à ce chantier à l'infini. C'est selon lui, le problème wallon. Il est révélateur de la difficulté à sortir la Région de la difficulté dans laquelle elle se trouve. Il s'agit d'un problème de mentalité. Ce sont les esprits qu'il faut pouvoir changer.

Il se félicite de la rationalisation totale dans les subsides, mais les autres membres du Gouvernement wallon, de la Communauté française et du Fédéral n'y souscriront pas et c'est là que le défi se situe selon lui.

Le commissaire estime qu'une erreur a été commise en bloquant systématiquement l'indexation des dotations des communes au profit des zones de police. Depuis l'année dernière, les zones de police sont amenées à établir des budgets qui dépassent largement l'indexation autorisée par les circulaires. Le chiffre de 7 % a été cité par M. Bouchat et ce ne sera pas suffisant. Dans la zone de police de Jodoigne, la situation est identique. Il est impossible de réaliser des économies sur un budget dont 90 % sont des charges de personnel. Aujourd'hui, comme les zones de police ont été sous-financées, on se retrouve avec des communes exsangues.

En ce qui concerne la réforme des services de secours, les communes vont également rencontrer des problèmes. Cela pose la question des engagements et des décisions prises qui ne peuvent être respectées. On a fait penser et espérer au personnel des services incendie, qu'il soit professionnel ou volontaire qu'ils allaient tous devenir des professionnels sans prévenir de la nécessité de réussir l'examen physique. Des espoirs énormes sont nés et désormais un sentiment de malaise envahit les différentes casernes des services incendie du pays.

Aujourd'hui les communes qui disposent d'un service incendie doivent supporter des charges de plus en plus lourdes. Les autres communes desservies pensent que ce qu'ils versent bénéficie à la commune qui dispose du service. C'est inexact puisque cela va au Fédéral qui procède ensuite à une redistribution.

Et d'interroger M. le Ministre sur la manière de rencontrer l'ensemble de ces défis.

Le commissaire dit avoir entendu avec intérêt l'exposé du Professeur Behrendt sur le problème du pouvoir fiscal des provinces. Heureusement toutefois que les cinq services du Brabant wallon ont la régie de sécurité, ce qui a permis le renouvellement du matériel des services incendie. Mais ceci est un autre débat.

La réforme envisagée ne peut se concevoir sans une plus grande confiance aux communes.

Simplifier les règles est une chose, simplifier les mentalités en est une autre. On n'y est pas encore parvenu et d'admettre que le problème est difficile.

Les communes pourront supporter la problématique des zones de police. Les communes pourront supporter l'éventuelle problématique des services de secours. Mais comment rendre la confiance aux communes dès lors que, dans un budget de zones de police, les deux ou trois pour cent mentionnés dans les circulaires budgétaires ne sont pas tenus, dès lors que le budget communal de plusieurs communes est évoqué et bloqué, dès lors que le budget de la zone de police est bloqué et qu'il y avait parfois une circulaire différente du SPF Intérieur, au Fédéral, obligeant à mettre quatre pour cent, et de la Région wallonne stipulant deux pour cent.

Il convient de rendre la confiance aux autres niveaux de pouvoir, y compris aux pouvoirs locaux. Or, le commissaire craint que l'action du ministre, les dernières circulaires budgétaires et le projet en gestation sur les grades légaux n'aillent pas suffisamment dans le sens préconisé.

En guise de conclusion, le commissaire estime que M. le Ministre a dû faire des choix et qu'il a tenté de préserver ce qui était possible. Par rapport aux solutions proposées et qu'il trouve enthousiasmantes, la commissaire répète néanmoins son énorme crainte quant à leur réalisation effective. Des garanties ont été données à terme de trois ans, notamment en ce qui concerne les moyens budgétaires, mais ce que le commissaire demande surtout, c'est une garantie quant à la mise en œuvre de moyens effectifs pour rendre le pouvoir aux autorités locales sur le terrain.

M. Hazée remercie M. le Ministre pour son exposé. Il sait combien l'exercice est difficile et il a été rappelé le contexte apocalyptique du point de vue budgétaire et la visibilité par ailleurs extrêmement faible pour les années qui viennent. Et de souligner l'ampleur des moyens trouvés pour, de manière progressive, retrouver l'équilibre dans un contexte économique avec les pertes d'emplois qui succèdent aux restructurations, dans un environnement européen qui confine à l'impasse à certains égards lorsque l'on voit les choix idéologiques de certains dirigeants européens qui veulent finalement imposer l'austérité, là où il suffirait de garder le cap de la rigueur.

Dans ce contexte, le gouvernement a gardé le cap sur ses engagements de 2009 et pour ce qui concerne cette commission singulièrement, le refinancement du Fonds des communes. Il s'agit de près de 30 millions d'euros à un moment où l'on en cherche 600. Et de saluer ce choix que le gouvernement a pu faire. C'est le choix du respect des engagements pris, c'est le choix du respect de l'autonomie communale et c'est le choix de la solidarité à l'échelle de toute la Wallonie.

Cela tranche singulièrement avec les choix que d'autres gouvernements font, n'hésitant pas à toujours remettre des charges sur le compte des pouvoirs locaux.

Le commissaire émet une deuxième considération : le gouvernement poursuit aussi la mise en œuvre des réformes auxquelles il s'est engagé lors de la Déclaration de politique régionale avec la réforme du droit de tirage. M. Saint-Amand a déjà beaucoup questionné M. le Ministre sur le sujet. Il retient les idées de simplification, de renforcement de l'autonomie, de renforcement de la transparence, d'objectivité, et finalement de prévisibilité par rapport à l'avenir.

Il s'agira maintenant de fixer des règles. Certains collègues ont mis en exergue la nécessité que ces règles soient fidèles aux orientations et que leur exécution s'inscrive évidemment dans la volonté du législateur. Il incombe à chacun où qu'il se trouve que l'esprit du législateur soit porté sur le terrain et ne reste pas une idée éthérée.

Le commissaire formule une question sur le droit de tirage puisque 45 millions ont été prévus en crédits d'engagement, comme première tranche du programme 2013-2016. Sa question est de savoir si dans la planification, même si le décret vient plus tard, il s'agit d'un montant récurrent égal à 180 millions pour le plan pluriannuel sur quatre ans ou s'il s'agit d'une montée en puissance au rythme des engagements prévisibles.

Le commissaire formule ensuite quelques questions plus ponctuelles.

La première porte sur les remboursements des frais pour vote électronique. Ce débat est important en terme de démocratie et de choix que certaines communes ont opéré de poursuivre l'aventure électronique à leurs frais. Le dispositif prévoit une capacité de récupération de ces frais encourus par la Wallonie. Le commissaire dit n'avoir pas vu d'éléments dans le budget des recettes.

À côté du droit de tirage, le programme des Affaires intérieures maintient une subvention 63.04 pour améliorer le cadre de vie de cinq millions d'euros. Le commissaire demande pourquoi cet élément est maintenu en dehors du droit de tirage alors qu'il semble viser un certain nombre d'éléments qui en sont proches. Le cas échéant, quels seraient alors les critères pour attribuer ces fonds ?

Le commissaire souligne l'importance de la rénovation urbaine. Vu l'attachement de M. le Ministre à cette politique, il dit avoir été surpris de voir une diminution de cinq millions en moyens de paiement. Après analyse, trois millions

correspondent en fait à des fonds structurels dont la programmation prend fin en l'espèce pour les projets concernés. Il subsiste deux millions en moins pour la rénovation et la revitalisation urbaine. Même dans un contexte difficile, cela reste une mauvaise nouvelle.

En matière de tourisme, le commissaire relaye deux questions de Mme Saenen retenue par une autre commission.

La première porte sur les camps. L'AB 33.02 prévoit un engagement à hauteur de 125 000 euros et un ordonnancement de 119 000 euros, alors qu'en 2012, il y avait au départ 160 000 euros qui ont ensuite été diminués à 125 000 euros pour non-dépenses escomptées. Le commissaire demande à M. le Ministre ce qu'il en a été en 2012. Les 125 000 euros prévus pour 2013 permettront-ils d'assurer le fonctionnement de l'ASBL Atout camps ? Ce montant permettra-t-il d'assurer la réalisation des missions évoquées ?

La deuxième question en matière de tourisme porte sur l'audit des propriétés du CGT évoqué dans l'exposé particulier. Une analyse est désormais disponible. Cette étude permettra non seulement d'orienter les investissements, mais aussi de valoriser certaines propriétés dont l'attractivité touristique n'est pas avérée. Cela semble intéressant, tout en étant un peu laconique. Le commissaire souhaite que M. le Ministre puisse informer la commission sur les éléments relatifs à cette politique.

Pour conclure, le commissaire émet un regret et une inquiétude. Il est tout à fait essentiel que le gouvernement ait assuré ses engagements en termes d'indexation et de refinancement du Fonds des communes. C'est déjà la troisième ou la quatrième année consécutive. Le mouvement, dont M. Bouchat a parlé, d'une diminution progressive dans la proportion du budget communal est en train de s'inverser dans l'ensemble des communes, et cela est salutaire.

En même temps, il subsiste une certaine incompréhension que le Fonds des provinces continue à être indexé alors qu'un grand nombre de départements voient leurs budgets gelés ou diminués. Des efforts sont demandés. Des commissions analysent cela. La presse a également évoqué un certain nombre d'efforts qui sont douloureux. Il aurait été opportun, selon le commissaire, de demander un effort de ce côté pour permettre le maintien des moyens de la rénovation urbaine ou de refinancement des CPAS.

Le commissaire en vient à son inquiétude. Plusieurs parlementaires ont évoqué le contexte difficile et les conséquences potentiellement négatives pour les communes. Les CPAS sont également en première ligne. Et de citer les conséquences des restructurations, des pertes d'emploi, de la pauvreté qui augmentent dans un certain nombre de communes. Il y a aussi les conséquences de la politique fédérale menée en matière de dégressivité des allocations de chômage qui finalement affectent les communes. Le Fonds spécial de l'action sociale est maintenu avec indexation. Le commissaire demande si cela sera suffisant. Il convient d'être attentif à ce sujet. La solidarité devrait être la plus grande précisément en cette matière.

Ces préoccupations rejoignent un débat plus large qui est celui des répercussions fédérales sur les autres entités. Et d'évoquer la mauvaise fable des compétences usurpées, qu'il appellerait plutôt les concepts usurpés c'est-à-dire le fait pour un pouvoir de décider d'arrêter des politiques tout en laissant penser qu'il relève de la responsabilité d'un autre pouvoir. C'est faire « une soupe » pour finalement se défausser de ses propres responsabilités. Et de souligner que le Gouvernement wallon a pris une attitude extrêmement ferme en affirmant qu'il n'y a pas, dans ce pays, de choix unilatéral qui s'impose et qu'il ne peut être procédé à une modification de la répartition des compétences par des actions unilatérales. M. le Ministre du Budget a confirmé qu'il était toujours ouvert à la discussion avec l'État fédéral mais qu'il avait constitué un dossier pour cette discussion comportant à la fois les créances certaines de la Wallonie à l'égard de l'État fédéral et les éléments du partage des recettes où l'État fédéral revendique une part plus grande que celle qui lui revient. Le commissaire propose que M. le Ministre du Budget ajoute à ce dossier une troisième catégorie à discuter avec l'État fédéral qui est celle des dépenses fédérales mises à charge des communes. Les zones de police et de secours ont été évoquées. Il pense pour sa part aux CPAS et aux conséquences de la politique menée en matière de dégressivité des allocations de chômage notamment.

M. Yzerbyt reconnaît que M. le Ministre a préservé énormément d'acquis en termes de finances communales. Dans le cadre de ses compétences, il a en effet été tenu des comptes des difficultés que connaissent les communes. Il relève qu'en 2015 peu de membres de la Commission auront encore une expérience suffisante de la réalité communale.

Selon lui, si les dépenses de personnel peuvent être indexées à concurrence de 2 % comme le prévoit la circulaire budgétaire, ce n'est pas suffisant car cela ne tient pas compte de l'évolution de carrière ou des directives en matière de prise en charge par les communes de la cotisation de pension qui passe de 18 à 21,5 % en 2012. Et l'intervenant d'ajouter que ce pourcentage grimpera à 26 % en 2013, laissant dès lors peu de moyens aux communes.

En ce qui concerne plus précisément les dotations aux zones de police, la circulaire prévoit d'encourager les communes à indexer ces dotations de 2% en 2013. Or, l'orateur cite à titre d'exemple la commune de Mouscron qui a besoin de 5 % supplémentaires, soit 750 000 euros. Il est à cet égard rappelé que la Commune de Mouscron est sous la tutelle du CRAC et que ne pas respecter les recommandations de la circulaire ne sera pas sans poser certaines difficultés.

Le Commissaire tient aussi à évoquer les chiffres du SPF Finances relatifs aux additionnels à l'impôt des personnes physiques. Et de se demander si les communes percevront à temps les recettes attendues.

De façon plus spécifique, il est demandé des précisions sur l'AB 63.04 (Subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, les déplacements doux et les conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale). Pourquoi ces subventions restent-elles en dehors d'un droit de tirage ?

Ensuite, en ce qui concerne l'AB 63.16 (Versements au CRAC pour des travaux relevant des travaux subsidiés), l'intervenant constate un crédit d'engagement d'environ 30 millions d'euros qui semble remplacer le versement au CRAC pour des travaux d'entretien de voiries dans le cadre du droit de tirage. M. le Ministre peut-il expliquer ce que ce crédit va recouvrir effectivement ?

M. Dupont tient à féliciter M. le Ministre pour avoir pris la défense du budget des communes puisque outre les 2,7 % d'augmentation des dotations par rapport à l'initial 2012, un crédit est destiné à la mise en place d'un droit de tirage au bénéfice des communes pour le financement des travaux subsidiés. Par ailleurs, le mécanisme de droit de tirage classique est pérennisé.

Il n'empêche qu'un certain nombre de facteurs externes risquent de gravement peser sur les finances communales. Et de citer à titre d'exemple la réforme des pensions du personnel statutaire des pouvoirs publics qui a été votée au Parlement fédéral et qui prévoit une augmentation de la charge des pouvoirs locaux de 30 à 40 %.

Par ailleurs, il est relevé que les CPAS vont eux aussi être victimes de la crise budgétaire internationale et qu'il faudra également résoudre des problématiques telles que celle des chômeurs en fin de droits (malgré la promesse de compensation du Fédéral).

Par rapport au phénomène de pauvreté, il est remarqué un véritable problème de logement. L'intervenant est d'avis qu'il faudrait relancer le projet de conventionnement des logements car avec ses 7 à 8 % de logements sociaux, la Belgique se distingue des pays voisins comme les Pays-Bas, le Luxembourg, la France ou encore l'Allemagne où le taux de logements sociaux oscille autour des 20%. Or, si la pauvreté a augmenté ces quinze dernières années, c'est notamment à cause du doublement du prix des loyers.

Le commissaire ne comprend pas non plus la façon dont les communes perçoivent les recettes de l'IPP et il s'étonne d'entendre le SPF Finances demander aux pouvoirs locaux de diminuer la prévision budgétaire de 2012 (celle qui avait donnée fin 2011) tout en affirmant que la prévision pour 2013 est bonne. Et l'orateur de s'interroger sur les raisons des variations soudaines et notables de l'IPP entre novembre 2012 et janvier 2013. Il y voit soit une volonté de thésauriser une partie de ces réserves au niveau fédéral, soit un enrôlement retardé pour «flatter» les recettes 2013. Quoiqu'il en soit, les communes connaîtront des difficultés pour les comptes 2012.

Aussi revient-il sur l'exemple des zones de police pour souligner que les communes paient de plus en plus cher une police qui est de moins en moins locale puisqu'elle a un seul chef qui est le chef de corps et un seul véritable référent qui est le Procureur du Roi. Ce sont en outre les communes qui paient les réformes du Fédéral en ce domaine et il conclut que la Police local finira par devenir impayable.

Par ailleurs, il y a un certain nombre de dépenses de transferts sur lesquels les communes sont impuissantes telles que celles relatives aux fabriques d'églises ou celles liées à l'augmentation du coût des déchets.

Si le décret « coût-vérité » permet aux communes de répercuter l'ensemble des frais sur la population, l'application mécanique de ce financement ne permet aucun contrôle et cela ne cesse d'augmenter pendant que le PRI ne connaît aucune variation. Pour le commissaire, cet impôt, à la base du Fonds des communes, est complètement dépassé et inadapté.

En conclusion, l'intervenant estime qu'il faut travailler à la simplification administrative. Il n'y a pas que la loi sur les marchés qui soit complexe à mettre en œuvre pour les communes. En cette matière, la moindre erreur peut effectivement donner lieu à des dédommagements car la législation européenne est extrêmement cadrée et à cela il n'est rien à faire. Par contre il y a un certain nombre de formalités administratives que doivent remplir les communes qui pourraient être simplifiées. Cela entrainerait certainement des économies importantes pour les communes.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, commence par remercier les commissaires pour leur appréciation globalement positive. Il rappelle le peu de capacité d'action dont il dispose dans les autres départements voire dans les autres niveaux de pouvoir. En effet, la plupart des dossiers évoqués, que ce soit la police, les zones de secours, l'IPP ou encore les exclusions du chômage, n'entrent pas dans le giron de la Région. L'intervenant se fera néanmoins le relais des différentes préoccupations évoquées au sein de cette assemblée auprès des instances fédérales.

En ce qui concerne les pensions, M. le Ministre estime pour sa part que les communes sont responsables. Et de rappeler qu'il ne s'agit pas d'un transfert de charges du Fédéral car ce dernier n'est qu'une caisse dans laquelle les communes ont insuffisamment cotisé.

Pour répondre à messieurs Yzerbyt et Dupont, il est expliqué que les variations de l'IPP trouveraient leur source dans la vitesse de traitement des données. Le Fédéral se servirait de l'IPP comme d'une variable d'ajustement de son propre

budget, ce qui n'est pas sans conséquence sur celui des communes. C'est donc la vitesse d'enrôlement qui viendrait créer la distorsion.

En matière de rénovation urbaine, l'intervenant reconnaît qu'il s'agit d'un moteur de développement économique et d'un véritable défi pour la Wallonie. Il relève cependant que la Région wallonne dispose de 12 millions d'euros alors que le moindre projet de rénovation urbaine avoisine les 20 à 50 millions d'euros. M. le Ministre estime néanmoins qu'en ce domaine, si on veut pouvoir mobiliser des capitaux privés pour réinvestir dans les centres villes, il est moins besoin de moyens que de règles. Et de revenir sur le besoin d'une simplification administrative des relations entre les pouvoirs locaux et la Région qui permette qu'un projet, à partir du moment où il est mis en place, ne prenne pas vingt ans pour se réaliser.

Il faut pouvoir modifier les règles et les mentalités pour réaliser de grands projets et il y a un travail fondamental à mener. À cet égard, le rejet du DAR par la Cour constitutionnelle ne va évidemment pas dans le bon sens car il s'agit avant tout d'un outil qui permet de privilégier l'intérêt général par rapport aux intérêts particuliers et cela lui paraît davantage nécessaire que des moyens financiers.

Il est par ailleurs indiqué que la réforme des grades légaux apportera également une série de simplifications administratives.

Pour répondre à M. Neven qui évoquait un manque de projets innovants, l'intervenant reconnaît que l'organisation des élections a mobilisé beaucoup d'énergie tant dans l'administration qu'au sein du cabinet de M. le Ministre. Faute de moyens suffisants, seul le projet « cimetières » a effectivement été lancé.

Concernant les conséquences budgétaires de la politique menée par d'autres niveaux de pouvoirs, l'intervenant constate que les mandataires qui siègent au Fédéral et qui représentent les mêmes formations politiques que celles présentes au Parlement wallon n'ont pas la même sensibilité pour les pouvoirs locaux et ne relaient dès lors pas les préoccupations communales de la même façon.

Pour ce qui est du droit de tirage, M. le Ministre annonce qu'un projet de décret sera analysé en première lecture dans le courant du premier trimestre 2013. L'orateur espère que ce texte apportera plus de prévisibilité et plus de stabilité financière aux communes.

Pour l'intervenant, ce droit de tirage demeure cependant un projet pilote car d'autres départements ministériels devraient à l'avenir – et sans doute dans une prochaine DPR – venir alimenter cette enveloppe en apportant leurs propres critères. Il s'agirait d'un droit de tirage global pour lequel chaque ministre cosignataire indiquerait ses priorités.

En ce qui concerne l'enveloppe de cinq millions d'euros, M. le Ministre indique qu'il s'agit en quelque sorte d'une réserve qui sera utilisée en fonction des priorités wallonnes. Qu'il s'agisse de problèmes d'inondation ou de la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale, les occasions ne manquent pas pour indiquer aux pouvoirs locaux les priorités de la Région et répondre à quelques-unes de leurs urgences.

Par ailleurs, si l'intervenant reconnaît l'importance du tourisme en tant que secteur économique, il affirme que seul ce département n'avait pas encore participé aux efforts d'économie.

Il relève cependant que les moyens dédiés aux commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale sont préservés. Il s'agit effectivement d'un point important en termes de tourisme mémoriel et il y aura un certain nombre d'appels à projets, tant sur les villes martyres que sur les lignes de front. Une réflexion est en cours.

M. le Ministre en vient ensuite à la question du maintien de la part du Fonds des communes dans le budget communal. Le poids des pouvoirs locaux à l'intérieur de chacune des formations politiques devrait en principe garantir ces moyens. Cependant, s'il fallait réduire ceux-ci, il faudrait le faire aux dépens des crédits facultatifs destinés aux communes dans chaque département ministériel, ce à quoi les autres membres du Gouvernement ne veulent pas s'engager. Il n'est en effet pas question de supprimer le financement général des communes qui permet notamment de payer des salaires pendant que des subsides facultatifs continuent d'être distribués par ailleurs.

L'orateur est d'avis que les communes ne sont pas les parents riches d'une Europe en crise et que la plupart de la solidarité envers les concitoyens et les entreprises, s'exprime par l'intermédiaire des pouvoirs locaux. Il se dit en outre convaincu de la pertinence et de la bonne utilisation de l'argent public par ceux-ci.

L'intervenant insiste également sur le fait qu'il tend à protéger tant les communes que les provinces et que sa défense des pouvoirs locaux n'est donc pas à géométrie variable. Pour le reste, tout le monde peut prendre connaissance de la thèse qu'il défend, notamment sur la politique des bassins dans un paysage wallon modernisé.

En ce qui concerne le décret relatif aux cultes, M. le Ministre annonce qu'il déposera un texte, en première lecture pour le premier semestre 2013. Il n'engendrera pas d'économies mais une simplification par le biais d'une meilleure organisation.

Il est par ailleurs ajouté que jusqu'à présent, l'action de M. le Ministre a été menée sous deux angles: la préservation des moyens et la confiance aux pouvoirs locaux. La réforme des droits de tirage en est un bel exemple. L'intervenant

insiste en outre sur le fait qu'il n'est pas responsable de la loi sur les marchés publics, laquelle constitue une directive européenne transcrite en droit belge.

M. le Ministre rejoint M. Wahl quant au fait que les mentalités doivent changer, mais il répète qu'il serait faux de dire que cet état d'esprit dépend uniquement de l'administration wallonne qui concentrerait tous les maux de blocage. En effet, il s'agit parfois de la propre attitude du monde politique et sa promptitude à dénoncer un certain nombre de faits avant que, ni la tutelle, ni les cours et tribunaux se soient prononcés. Cette attitude est également constatée au niveau des pouvoirs locaux qui sollicitent parfois la tutelle sans qu'il existe le moindre fondement.

Il faut donc effectivement travailler sur l'état d'esprit mais en commençant par balayer devant sa porte.

Comme M. Hazée, l'intervenant s'interroge sur le choix idéologique de la Communauté européenne. Il cite à titre d'exemple l'avis rendu par rapport à l'investissement belge dans Dexia et le coût que cela implique pour le Gouvernement fédéral alors qu'une autre solution technique existe.

Concernant les règles du droit de tirage, il est rappelé qu'elles seront prochainement débattues au Parlement. Et d'indiquer que s'il y aura certainement un consensus quant aux orientations, le choix des règles suscitera le débat car chacun voudra défendre ses intérêts en essayant d'adapter les règles à la situation qui lui convient le mieux.

Pour ce qui est de l'AB 63.03 (Subventions aux communes dans le cadre du droit de tirage), l'intervenant confirme à M. Hazée qu'il s'agira effectivement d'une somme de 180 millions d'euros sur une période de quatre années. À cet égard, il est souligné que le Gouvernement a accepté l'indexation à partir de 2017. Cela restera cependant des dépenses facultatives dans le budget wallon.

Concernant le dispositif des recettes et l'article 22 qui assure une base juridique à la récupération, auprès des communes ayant choisi d'utiliser les techniques électroniques de vote, des frais supplémentaires liés à ce mode de scrutin lors des élections communales et provinciales d'octobre 2012, M. le Ministre affirme y être très vigilant et il veillera à leur bonne perception.

En ce qui concerne le tourisme et plus spécifiquement l'ASBL Atouts camps, il s'agit d'une proposition de l'administration qui vise à adapter les crédits sur base de ce qui a été consommé ou promis.

Quant à l'audit des propriétés du CGT, il en recense une trentaine. M. le Ministre est en train d'essayer de travailler avec les intercommunales pour qu'elles puissent procéder, comme elles le font en matière d'exploitation de terrains industriels, à la valorisation de ces biens. L'orateur est persuadé qu'il y a une politique ambitieuse à mener par la Région et des économies importantes à faire pour autant qu'un inventaire du patrimoine soit réalisé.

Selon lui, la moitié des 27 propriétés du CGT pourrait faire l'objet d'une valorisation.

Pour répondre à M. Yzerbyt quant à l'AB 63.16, les 30 millions d'euros versés au CRAC le sont effectivement pour honorer l'encours envers les pouvoirs locaux, lequel est donc progressivement résorbé.

Enfin, M. le Ministre est d'avis, en ce qui concerne le PRI, que de grandes réformes de la fiscalité wallonne et locale sont nécessaires. La fiscalité locale est en effet en grande partie obsolète. En outre, la fiscalité régionale gagnerait aussi à être dynamisée et revue en taxant d'autres types de comportements que ceux qui sont taxés aujourd'hui par la force de l'habitude. Le PRI est un bon exemple.

Par rapport au financement des zones de police, il est rappelé qu'une circulaire est une indication donnée par M. le Ministre et que la commune n'est pas obligée de la respecter. La circulaire est là pour protéger les communes dans le respect de l'autonomie communale.

M. Neven constate que la majorité et l'opposition sont finalement relativement d'accord entre elles mais emploient des termes différents pour exprimer leurs inquiétudes. Il souligne que beaucoup ont déploré le fonctionnement de l'administration wallonne qui constitue souvent un frein plutôt qu'un accélérateur aux initiatives des pouvoirs locaux.

M. Furlan tient à nuancer les propos de M. Neven et relève que ceux qui sont prompts à instruire un certain nombre de recours ou à vilipender un certain nombre de comportements, dont ils ne sont même pas sûrs qu'ils sont répréhensibles, poussent l'administration à la prudence.

M. Neven revient également sur le droit de tirage pour dire que ce mécanisme devrait rejoindre les attributions des autres ministres régionaux. Cependant, le droit de tirage ne pourra pas concerner à la fois la Région wallonne et la Communauté française. Il est par exemple très difficile d'obtenir des subsides pour des bâtiments scolaires. Cela constitue un réel problème. De même, il reconnaît que la question des critères risque de poser problème.

M. Bouchat estime que la suggestion de M. le Ministre de faire l'inventaire du patrimoine constitue une bonne piste de réflexion même s'il risque d'être confronté à de nombreuses difficultés.

V. VOTE

Pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, la Commission des affaires intérieures et du tourisme recommande, par 9 voix contre 3, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports, l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013, pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materiae*.

VI. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et à la Rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

O. Zrihen.

Le Président,

C. Collignon.